



► SISA

Contexte

L'**avenant n°1** à l'accord conventionnel interprofessionnel (**ACI**) ouvre la possibilité de bénéficier de points lors d'une démarche qualité dans une équipe en MSP. C'est une excellente opportunité puisque la plupart des équipes mène déjà ce type de démarche. Elles sont dorénavant valorisées par une rémunération.

Définition de la démarche qualité

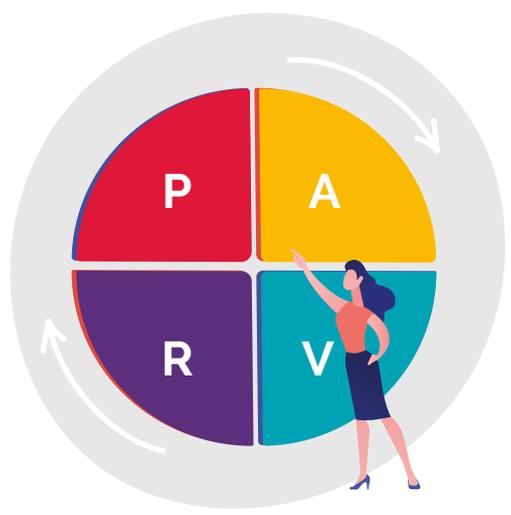
Entrer dans **une démarche qualité en MSP** c'est :

- Prodiguer des **soins de meilleure qualité**,
- Diminuer le risque d'**événements indésirables**,
- **Prendre du recul** sur sa pratique personnelle,
- Réfléchir ensemble à la **coopération** au de son équipe et avec l'extérieur...

La démarche qualité est un processus continu

1. PLANIFICATION

- Analyse de la situation
- Recherche de solutions
- Identification des ressources



2. ACTION

- Mise en œuvre de la solution retenue

3. REACTION

- Réctification
- Généralisation
- Communication

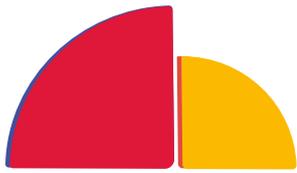
3. VERIFICATION

- Evaluation des résultats obtenus, de l'impact



Démarche qualité & ACI

Niveau 1 « Avoir posé les bases et commencé à agir »



100 POINTS FIXES

- Désigner un **réfèrent « Qualité »** en charge d'animer et suivre la démarche auprès de l'équipe
- Via un **diagnostic de maturité**, identifier une action et un objectif d'amélioration en fonction de la situation de la structure

Identifier une action d'amélioration en fonction de la situation de la structure parmi les thèmes suivants et déterminer un objectif d'amélioration :

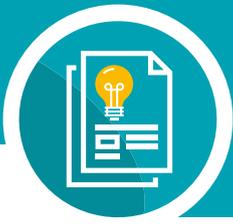
- **Continuité des soins** (ex: organisation du cabinet, en aval d'une sortie d'hospitalisation, ...)
- **Situations médico-sociales** (approches populationnelles)
- **Collaboration et coordination pluriprofessionnelles** autour de certains **patients complexes** nécessitant plusieurs intervenants, de **situations à risque** comme la sortie immédiate d'hospitalisation
- **Délégation et coordination pluriprofessionnelles** autour de certaines **pathologies** (protocoles pluri professionnels de soins...)
- **Accès aux soins** (plages d'horaires d'ouverture, soins non programmés, participation à une CPTS, mise en œuvre de protocoles nationaux ou locaux, ...)
- **Actions de prévention** en l'**absence de pathologie** (vaccination, éducation pour la santé, dépistages...) ou visant à compléter une **prise en charge curative** (ETP).

Comment/Outils :

- La matrice de maturité de l'HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1757237/fr/matrice-de-maturite-en-soins-primaires-presentation-du-referentiel
- [Diagnostic Flash | APMSL](#)
- [LIVRET - Auto-évaluer son projet de santé en MSP | APMSL](#)

Pièces justificatives :

- Désignation d'un réfèrent qualité de la démarche,
- État des lieux,
- Argumentaire du choix du ou des thèmes nécessitant une action d'amélioration,
- Détermination d'un objectif parmi la liste des thématiques.



Niveau 2 « Être dans une démarche bien lancée et structurée »



- Définir les **points d'amélioration**
- Définir le **plan d'actions** à mettre en œuvre
- **Déployer** le plan d'action

200 POINTS VARIABLES*

**Le nombre de points variables est pour une file active de 4000 patients et sera calculé au prorata de votre patientèle.*

Comment :

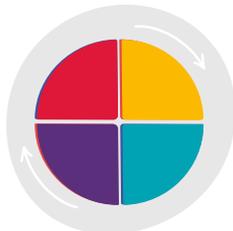
Concrètement, vous pouvez :

- Constituer un groupe de travail
- Décrire la problématique repérée et priorisée au niveau 1
- Rechercher les causes, les racines du problème
- Définir un plan d'action à mettre en œuvre et le déployer

Pièces justificatives :

- Plan d'action (description du référentiel, processus, détermination des indicateurs d'avancée...)

Niveau 3 « Boucler la boucle » de la démarche qualité



- Fournir des données qualitatives et quantitatives (bilan) permettant une analyse critique des actions mises en place,
- Etablir si l'objectif est atteint ou si un nouveau plan d'actions doit être mis en place

300 POINTS VARIABLES*

Comment :

- Mesurer l'efficacité des actions engagées
- Suivre les indicateurs définis lors de la planification
- Ajuster son plan d'action en fonction de ce bilan
- Féliciter l'équipe

Pièces justificatives :

- Bilan des résultats de la démarche par rapport aux objectifs définis
- Révision du plan d'actions si nécessaire

L'équipe et votre référent territorial APMSL sont disponibles pour vous accompagner dans l'atteinte de ce nouvel indicateur : contact@apmsl.fr